



## PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 14 septembre 2023

## Sécheresse en Loir-et-Cher : 2 zones en alerte, 2 zones en alerte renforcée et 5 zones en crise

Au 14 septembre 2023 et par rapport à la semaine précédente, 5 débits des cours d'eau sont à la baisse, 4 sont à la hausse et 6 sont stables. Des pluies de faible intensité sont attendues début de semaine prochaine.

Par ailleurs, au 3 septembre (dernières données régionales), les nappes d'eaux souterraines présentent en moyenne des taux de remplissage faibles à très faibles au Nord de la Loire, avec une tendance à la baisse et des taux de remplissage normaux à élevés au Sud de la Loire, avec une tendance à la stabilité.

En application de l'arrêté-cadre sécheresse du département, les niveaux suivants sont déclarés par arrêté préfectoral :

- en **alerte (DSA)** pour le bassin **de la Braye et de la Sauldre** ;
- en **alerte renforcée (DAR)** pour les bassins **de la Brenne et des affluents de la Loire aval** ;
- en **crise (DCR)** pour les bassins **de la Masse, du Cosson, du Fouzon, de la Cisse amont et du Cher**.

Concernant la nappe souterraine de Beauce blésoise, le seuil de crise est franchi, ce qui entraîne des restrictions agricoles sur ce secteur : interdiction des prélèvements pour l'irrigation du lundi au dimanche, de 12 heures à 19 heures, excepté pour les cultures maraîchères. Il n'y a pas de restrictions en Beauce centrale.

Les mesures de restriction trouvant à s'appliquer sur ces secteurs sont consultables sur :

<https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eaux-et-milieux-aquatiques/Secheresse/Comprendre-les-mesures-de-limitation-par-usage/Secheresse-dans-le-Loir-et-Cher-comprendre-les-restrictions-par-usage>

Le Gouvernement a mis en place une nouvelle plateforme **VigiEau** qui permet de s'informer sur les restrictions sécheresse en cours localement en saisissant une adresse postale, à partir du lien suivant : <https://vigieau.gouv.fr/>.

Au-delà de ces mesures de restriction, et conformément à la vigilance déclenchée le 23 mars dernier, tous les usagers du département sont invités à limiter leur consommation en eau, et pour les usages extérieurs, à éviter les heures les plus chaudes de la journée.

### Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle

02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | [pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr)

[www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr) | @prefet41